



## Fonder / refonder : réflexions croisées

Philippe Gervais-Lambony, Frédéric Hurlet, Isabelle Rivoal

► **To cite this version:**

Philippe Gervais-Lambony, Frédéric Hurlet, Isabelle Rivoal. Fonder / refonder : réflexions croisées. Gervais-Lambony, Philippe and Hurlet, Frédéric and Rivoal, Isabelle. (Re)Refonder. Modalités du (re)commencement dans le temps et dans l'espace, 14, Éditions de Boccard, 2017, Colloques de la Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès, 978-2-7018-0537-5. hal-01632127

**HAL Id: hal-01632127**

**<https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01632127>**

Submitted on 22 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## FONDER/REFONDER : RÉFLEXIONS CROISÉES

Philippe GERVAIS-LAMBONY\*, Frédéric HURLET\*\*, Isabelle RIVOAL\*\*\*

La décennie 2010-2020 restera probablement comme une période durant laquelle le débat public en France, et plus généralement dans le monde occidental, aura été scandé par des appels incessants à la refondation dans et de l'espace public. L'injonction à refonder l'Europe s'imposerait certainement en tête d'une liste à la Prévert, mais l'on évoquerait aussitôt l'appel à la nécessaire refondation de la V<sup>e</sup> République (en France), des partis « traditionnels » et de la manière même d'asseoir le jeu politique dans les démocraties parlementaires. L'État-providence et les bases de la solidarité viendraient ensuite<sup>1</sup>, et avec eux le chantier prioritaire de « la refondation de l'école » du quinquennat de François Hollande<sup>2</sup> et ses corollaires : refondation de l'université<sup>3</sup>, refondation de la sécurité nationale<sup>4</sup>. Il n'y a pas que les formes politiques des États qui soient appelées à se refonder, dans le domaine économique on appelle aussi à refonder l'entreprise<sup>5</sup>... Que nous disent les auteurs de ces rapports, ouvrages universitaires « sérieux », essais, éditoriaux de journaux qui, tous, se sont rassemblés derrière la bannière des refondateurs, convaincus ou opportunistes ?

On notera bien sûr qu'il ne s'agit plus de réformer, c'est-à-dire d'aménager, d'améliorer l'existant, de le transformer sans le modifier profondément. Refonder suppose de définir les modalités d'un commencement nouveau. Ainsi, avec l'appel aux refondations multiples, il semble bien que l'état de crise soit entériné et que la refondation s'impose comme la seule manière envisageable d'assurer la continuité du monde tel qu'il existe, « qu'il tient » sur ses appuis comme l'appréhende la sociologie pragmatique. L'enquête étymologique corrobore cette observation. *Refondation* est d'abord un terme qui frappe par sa nouveauté, comme le souligne Guy Di Meo dans ce volume. Si l'on suit Alain Rey en effet, le terme de refondation entre dans le dictionnaire en 1991 (après *refondateur* en 1989 et avant *refonder* en 1993). La transformation lexicologique est étroitement liée au contexte de l'effondrement de l'URSS et à la nécessité pour le Parti communiste français de mener « une transformation radicale associée à la reconstruction d'un lieu ou la réédification d'une organisation ». La crise justifie les moyens, pourrait-on se risquer à paraphraser. Voici une notion qui intéresse les historiens au premier chef en ce qu'elle pointe vers l'événement faisant rupture et

---

\* Université Paris Nanterre, membre senior de l'Institut Universitaire de France, UMR LAVUE [philippe.lambony@wanadoo.fr].

\*\* Université Paris Nanterre, membre senior de l'Institut Universitaire de France, Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès, UMR ArScAn [frederic.hurlet@mae.u-paris10.fr].

\*\*\* CNRS, Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès, UMR LESC [isabelle.rivoal@mae.u-paris10.fr].

<sup>1</sup> LEONARD 2015.

<sup>2</sup> <http://www.gouvernement.fr/enjeu/refonder-l-ecole>.

<sup>3</sup> BEAUD, CAILLE, ENCRENAZ, GAUCHET et VATIN 2010.

<sup>4</sup> Rapport de l'institut Montaigne, *Refonder la sécurité nationale*, septembre 2016.

<sup>5</sup> SEGRESTIN et HATCHUEL 2012 ; CHARPENTIER et BRULOIS 2013.

appelant à un « après ». En ce sens, l'exploration croisée du thème des refondations à laquelle invitent les contributeurs de ce volume poursuit la réflexion engagée par la Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès sur les transitions historiques<sup>6</sup>. Cette discussion permet toutefois d'élargir le propos vers une exploration moins centrée sur la question des compositions du temps, linéaires ou cycliques, pour mieux en appréhender les formules d'assemblage qui font nécessairement appel à l'ancrage dans la matière et la spatialité et qui déclinent une grande variété de procédures. Il n'empêche que toute refondation – a fortiori toute fondation – peut être conçue comme un « moment prérogatif » selon la formule de Jacques Le Goff, c'est-à-dire un moment qui engage l'à-venir<sup>7</sup>. Une in-auguration, dans le sens d'un moment qui augure.

Cette thématique fait particulièrement sens à un moment où la Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès est elle-même appelée, dans un processus de (re)fondation dans le temps et l'espace, à élargir son horizon. Les textes rassemblés dans les pages qui suivent contribuent à cet exercice. La confrontation de regards à laquelle ils aboutissent, entre des temps passés et présents, des lieux proches et lointains, des disciplines différentes, permet de dessiner un fil qui structure le présent texte et l'ouvrage dans son ensemble en trois parties qui se répondent et se complètent. Si l'on suit ce fil pour ne pas s'égarer dans le labyrinthe, il nous conduit, nous semble-t-il, du temps des fondations comme temps originel à la question de la continuité et de la légitimation sociétale, en passant par une réflexion indispensable sur l'espace et leurs échelles. En effet, si la fondation vise à marquer un commencement, les (re)-fondations coloniales, antiques ou récentes, posent la question de la continuité dans le temps malgré le déplacement dans l'espace comme le montrent les textes rassemblés ici en première partie. Mais on ne fonde pas que les lieux, on produit aussi dans les processus fondateurs de nouvelles échelles, par fusion ou extension d'espaces, par la mobilité (qui est, dans les cas abordés ici, souvent éphémère) aussi et la conquête, c'est ce qui tisse le fil reliant les textes de la deuxième partie de l'ouvrage. Enfin, fonder et refonder se révèlent bien des modes de mise en ordre du monde, du temps et de l'espace ; il s'agit de mise en récit, souvent cycliques, qui instituent pour l'avenir et légitiment par rapport au passé : la troisième partie de l'ouvrage ramène donc à la question initiale de la relation entre rupture et continuité.

### ***Simple commencement ou répétition : le temps des (re)fondations***

Pour engager ici la réflexion, arrêtons-nous sur la monnaie qui illustre la couverture de ce volume et qui présente l'avantage d'associer le texte à l'image<sup>8</sup>. Cette scène *a priori* rurale renvoie en réalité à un rituel de fondation que tous les historiens de Rome connaissent bien : le tracé du sillon rituel qui consiste à marquer au sol les limites de la communauté ainsi fondée – le *pomerium* – et que la légende de la naissance de Rome fait remonter à Romulus quand il fonda la première Rome autour du Palatin, la *Roma Quadrata*. Au-delà de la visualisation d'un rite décrit par ailleurs par Tite-Live ou Denys d'Halicarnasse, le premier intérêt de ce document numismatique est de montrer que le rite originel, loin de se limiter à Rome, fut transplanté dans un autre contexte topographique, celui de *Caesar Augusta*, l'actuelle Zaragoza, fondée comme colonie

---

<sup>6</sup> MÜLLER et HEINTZ éd. 2016.

<sup>7</sup> LE GOFF 1988, p. 5.

<sup>8</sup> Sur cette monnaie, cf. le catalogue de référence : *Roman Provincial Coinage*, I, 1992, n° 317-318.

romaine au début du principat d'Auguste<sup>9</sup>. On s'est demandé et on se demande toujours si cette scène mythique était ou non dans la pratique reproduite par des acteurs à l'époque historique, mais ce doute ne doit pas occulter toute sa charge éminemment symbolique. Datée par l'avère de l'année 6 av. J.-C., soit une décennie environ après la fondation proprement dite de la colonie, la monnaie montre tout d'abord dans quelle mesure la fondation – la *deductio* en latin – était d'abord un acte, ici un rituel, ancré dans l'espace à travers le tracé du *pomerium* qui servait à délimiter une frontière, à différencier des espaces et à les opposer d'un point de vue fonctionnel. La partie située en deçà de la limite ainsi constituée formait l'espace urbain et civil, où il était interdit d'incinérer et d'enterrer les morts, tandis que la partie située au-delà était la campagne (*l'ager*), où se trouvaient les tombeaux. Un autre apport de ce document visuel est d'inscrire l'acte de fondation et l'espace ainsi quadrillé dans une séquence temporelle, le temps de Rome, la répétition fréquente du geste de Romulus faisant des territoires des nombreuses colonies situées loin de Rome « des images en réduction et en quelque sorte des reproductions de la grandeur et de la majesté du peuple romain », d'après les termes de l'antiquaire romain Aulu Gelle<sup>10</sup>. L'écrit, en l'occurrence la légende de la monnaie, a également beaucoup à nous dire, car il permet de mettre en relation la représentation du fondateur, le *conditor*, dont le visage est voilé par un pan de la toge (*capite uelato*), avec le nom de la colonie, *Caesar Augusta*, qui reproduit le nom du *Caesar Augustus*, à savoir Auguste : c'était rappeler en toutes lettres que le fondateur de la colonie était Auguste lui-même – et de façon plus générale l'empereur romain, qui donnait toujours son nom à la nouvelle communauté. L'acte de fondation est en ce sens indissociable de la figure du fondateur.

Tracé d'un périmètre dans l'espace, délimitation sociale entre un intérieur et un extérieur sur lesquels instituer des statuts différents et figure de fondateur. Voici en condensé les trois dimensions que l'on associerait immédiatement à une fondation, auxquelles s'ajoute, nous l'avons déjà évoqué, la césure temporelle qu'elle opère par la mise en scène d'un commencement chargé de potentialités : le temps de Rome. Le fondement fonde en rendant possible et en faisant ceci, il devient histoire.

Poursuivons ainsi avec la méthode qui consiste à partir du document ou du cas d'étude pour en tirer des enseignements plus généraux. L'on pourrait encore commencer par rappeler que la fondation par synœcisme de la cité de Rhodes en 408/7 av. J.-C. fit de cette date le point de départ de la liste des prêtres éponymes gravée dans chacune des cités autrefois indépendantes avant la fusion (Ialysos, Kamiros et Lindos). La fondation apparaît donc tout d'abord comme un acte qui s'inscrit dans le temps et produit à ce titre de la temporalité. Elle articule en effet le présent, le passé et le futur en servant de repère temporel sur une ligne du temps. Elle se déroule en effet dans un temps considéré comme présent pour établir une rupture avec un passé présenté comme l'époque de l'indistinct et de l'inorganisé et ouvrir au sens propre du terme une nouvelle ère, promesse d'un avenir qu'on imagine radieux et durable. En ce sens, la fondation est une transition et comme toute transition, elle entretient le flou sur sa propre durée.

Une telle caractéristique conduit à définir la fondation fondamentalement comme un processus complexe qui ne se laisse pas réduire à un seul événement fondateur. Il est en effet illusoire de choisir tel événement plutôt que tel autre pour dater telle fondation. Dira-t-on ainsi d'une colonie grecque d'époque archaïque qu'elle est fondée lorsque les

---

<sup>9</sup> Sur la fondation de *Caesar Augusta*, la chronologie et le nom même de cette colonie, cf. en dernier lieu BELTRAN LLORIS 2014.

<sup>10</sup> *Nuits attiques*, 16.13.

premiers colons envahissent et choisissent leur futur territoire, lorsqu'ils le délimitent ou plutôt lorsqu'ils accomplissent les premiers rites en communauté (qui peuvent être du reste des rites de délimitation)<sup>11</sup> ? Pour ce qui est des fondations de temples, faut-il privilégier telle cérémonie (par exemple la *consecratio* d'un édifice, son *inauguratio* dans le sens de délimitation) plutôt que telle autre (dépôts d'objets dits de fondation) ? En réalité, tous ces actes comptent et c'est par choix que les fondateurs, les générations ultérieures ou encore les historiens d'aujourd'hui mettent en avant tel geste plutôt que tel autre.

L'acte de fondation existe bel et bien, mais il est difficile à saisir dans le temps. Il consiste en effet en une séquence d'actions, de gestes et de rituels qui ne disparaît pas de la mémoire une fois pour toutes après avoir été accomplie, mais qui se perpétue à travers le souvenir entretenu par les générations ultérieures, voire sa réactivation lorsque la communauté menacée dans son existence même ou transformée de façon significative – par exemple par un apport démographique – éprouve le besoin de se refonder. La fondation est donc un acte non pas unique, mais répétitif à un point tel qu'elle est indissociable de l'acte de refondation après un intervalle plus ou moins long. Une des spécificités du présent ouvrage collectif est précisément de s'interroger sur la tension existant entre l'impossible inaltérabilité de ce qui est fondé et le besoin de s'inscrire malgré tout dans une forme de continuité. La refondation devient dans ces conditions le moyen de résoudre cette contradiction, en particulier dans des sociétés aussi fixistes que les sociétés de l'Antiquité. C'est en ce sens que la crise de la République romaine a donné naissance à des figures de refondateur censé restaurer ce qui avait été altéré et se présentant comme de nouveaux Romulus, tels Sylla ou Auguste<sup>12</sup>. On rappellera également qu'une colonie romaine pouvait être refondée peu après avoir été fondée, le meilleur exemple étant la Carthage romaine à laquelle sont consacrés deux articles du volume (Blonce, Hurlet & Müller) : l'ancienne cité punique ennemie de Rome fut en effet fondée comme colonie romaine une première fois à l'époque de Caius Gracchus, mais sans succès, refondée par Jules César en 44 av. J.-C. et de nouveau par Auguste en 29 av. J.-C. à la suite d'un apport significatif de colons. Il faut aussi prendre en compte les cérémonies qui, sans aller jusqu'à une refondation en bonne et due forme, étaient conçues pour actualiser les structures de fondation et de prendre ainsi en compte les inévitables changements au sein d'une cité dont les structures ancestrales restaient inchangées. C'est le cas à Rome de l'opération civique du cens et de sa cérémonie de clôture, le lustre, qui est *stricto sensu* « fondé » à intervalle court et régulier – tous les cinq – conformément à l'expression latine consacrée (*condere lustrum*) et qui conduit à s'interroger sur l'articulation entre son caractère socialement refondateur et une périodicité telle qu'il apparaît comme un acte somme toute commun, voire ordinaire (Bur). En d'autres termes, le « lustre » pose la question, fondamentale, des modalités par lesquelles la fondation originelle s'ajuste aux mutations, mais aussi celle de la temporalité d'un tel processus.

La refondation que nous avons tout d'abord identifiée comme réponse à la crise s'enrichit de valences différentes au fil de notre réflexion sur le temps long pour se faire répétition, renaissance, recomposition. New-York, ville-phoenix qui renaît régulièrement de ses cendres, est appréhendée de ce point de vue par Anne Raulin qui évacue la possibilité même de parler d'une fondation unique sous la forme de

---

<sup>11</sup> Pour une réflexion approfondie sur la validité du concept de fondation dans le cas des colonies grecques et sur l'idée qu'il s'agit en l'occurrence d'un processus, cf. MALKIN 2002.

<sup>12</sup> Sur le mythe de Romulus et l'utilisation de son image de fondateur à la fin de l'époque républicaine, cf. VER EECKE 2009.

l'événement. Il faut plutôt parler, dans ce cas, d'une « histoire de la fondation », articulée autour de trois moments fondateurs et que subsume, sans possibilité de clôture, le principe de la « reprise » au sens de Kierkegaard : une énergie toujours présente qui garantit que la ville sera en mesure de relever les défis, quoi qu'il advienne.

## **Origines**

Si le mythe de fondation de New-York apparaît fondamentalement tourné vers la conjuration des défis à venir, il est des fondations qui ne se pensent pas comme commencement ni comme rupture, mais sont au contraire pleinement inscrites dans la tension vers une origine qui est, elle, infondée. La fondation chez les Mayas tient essentiellement compte d'un rythme de références perpétuelles à des moments d'origine où l'on prend soin d'accompagner la fin d'un cycle et de veiller à l'avènement du suivant en le représentant sur une stèle. Ainsi, les stèles, qui établissent par ailleurs un lien conceptuel intime entre la personne du roi et les périodes de temps, sont moins des marqueurs de (re)fondation du temps calendaire que la commémoration répétée de l'origine du monde. Fondé sur un dialogue fécond entre archéologues et ethnologues, le cas maya présenté par Chloé Andrieu et *al.* nous permet de comprendre que la fondation peut simultanément impliquer un début et une fin, car il en va de l'assurance que le remplacement est effectivement assuré.

Cette nécessité de renvoyer à l'infondé tout en fondant l'à-venir se retrouve dans l'analyse de la fondation par l'ancestralité à Madagascar. Denis Régner expose finement la contradiction factuelle consistant à fonder quelque chose – une tombe ancestrale – qui est réputé avoir été fondée par des ancêtres, caution indispensable de l'appartenance à la communauté villageoise. Ce dilemme se pose à chaque migration / installation hors du village d'origine qui ne peut être définitive qu'après rupture avec la tombe ancestrale. Or faire le choix de « ne plus être enterré avec les siens » ne peut en aucun cas être sanctionné comme un acte de fondation dans une société pour laquelle la caractéristique principale de toute fondation est d'être rattachée à l'ancestralité.

On retrouve là l'un des trois termes opératoires dégagés par Marcel Detienne et ses collègues au terme de leur enquête sur les tracés de fondation<sup>13</sup> : le *déjà-là*, qui offre des configurations distinctes des opérations fondant par le *même* ou au contraire par *l'autre*. Penser la fondation sous la forme du *déjà-là*, c'est en réalité refuser de penser en termes de fondation, souligne Marcel Detienne, pour faire le choix d'une pensée de la permanence. On pourrait également choisir de comprendre la renaissance de Corinthe à cette aune, comme y invitent Christel Müller et Frédéric Hurlet, qui s'appuient sur les évidences archéologiques de l'occupation continue des ruines de cette ville censée avoir été « détruite par le feu jusqu'aux fondations » pour mettre en avant l'idée de refondation sans fondateur qui dessine une permanence en creux.

## **Tropismes urbains**

*« À Texaco, derniers venus dans la couronne des vieux quartiers, nous réinventâmes tout : les lois, les codes de l'urbain, les rapports de voisinage, les règles d'implantation et de construction. (...) Et nous voulûmes, face à l'En-ville, vivre avec l'esprit des Mornes, c'est*

---

<sup>13</sup> DETIENNE éd. 1990.

*dire avec notre seule ressource, et mieux : notre seul savoir* » (Patrick Chamoiseau, *Texaco*, 1992, p. 348).

Pourquoi cette citation ? Un auteur connu, un livre souvent cité par les chercheurs en études urbaines, l'histoire d'une aventure urbaine : la fondation d'un quartier, une fondation qui s'oppose, c'est l'histoire, dit Patrick Chamoiseau, de la « création guerrière du quartier de Texaco » (p. 13). Une création-fondation qui s'oppose à la ville, s'oppose à la campagne, se distingue. Fonder peut être faire le choix de se distinguer, de s'identifier (se donner une identité), mais en même temps de s'inscrire dans une filiation immatérielle (l'esprit des mornes ici). Et comme dans les cas antiques évoqués précédemment, nous avons ici une fondation qui vise à cela, et qui se matérialise (construction de maisons) dans l'espace pour fonder aussi le social (nouvelles lois, nouvelles règles du quotidien). Ici aussi, nous avons un personnage fondateur, en l'occurrence une fondatrice (c'est certainement assez rare pour être signalé voire interrogé), qui par son récit fédère les énergies : Marie-Sophie Laborieux, née à Fort-de-France en 1913, « fondatrice » de Texaco dans les années 1950, morte à Fort-de-France en 1989.

Cette histoire nous dit que l'acte de fonder est aussi contemporain et qu'on ne fonde pas seulement des lieux prestigieux, les capitales de futurs empires, mais bien ici un espace pour les exclus (doublement : exclus de la ville, chassés des campagnes). C'est de l'histoire d'un bidonville qu'il s'agit. Pourquoi cette fondation ? Pour faire son lieu, répondre au désir de « *s'ancrer* », dit Chamoiseau : « cette obsession de posséder ma case (...) m'ensouche (...) construire » (p. 302). Ce qui est pointé aussi c'est que la fondation ne se fait pas nécessairement « d'en haut ». Ici, le récit documente une action de citoyens, une forme de revendication d'un « droit à la ville », au sens précis d'Henri Lefebvre (un des personnages de l'université de Nanterre, qui a écrit assez peu de temps après la fondation de cette université) : ce droit à la ville est le droit à produire son espace, le « droit à l'œuvre » (œuvre unique, comme ici, parce que riche « de notre seul savoir »). Et c'est à la fois une œuvre collective (on fonde un groupe) et individuelle (on se fonde soi-même).

La fondation permet de penser la migration, notamment vers la ville, dans sa dimension trajectionnelle, soit comme la finalité d'un déplacement. L'ethnographie rapportée par Fanny Chagnollaude de l'invasion programmée d'une périphérie urbaine par des paysans andins constitue un parallèle éloquent à l'histoire de Texaco. À la différence près, il faut le souligner, qu'il ne s'agit pas de s'opposer à « l'En-Face » de la ville, mais d'y trouver une place, de s'y « frotter », pour gagner en statut social et ceci, tout en (re)produisant les structures et les mécanismes sociaux et politiques de la *comunidad* par sa (re)fondation cosmogonique. La fondation / installation fait ici singulièrement écho à la perspective développée par Guy Di Meo d'une « production sociale qui a pour fonction d'établir un socle culturel et social ». Bref, il s'agit de donner du « sens aux choses », précisément parce que ces paysans andins doivent lutter, et pour certains d'entre eux, mourir, dans la conquête de ce morceau d'espace périurbain qui deviendra quartier avant que ses occupants n'acquièrent des titres de propriété individuels.

### ***Faire lieu : les échelles de la (re)fondation***

Fonder revient donc à « faire lieu ». Mais toutes les échelles sont ici concernées, et beaucoup sont illustrées dans les chapitres rassemblés ici, de la maison au monde en passant par le quartier, la ville, l'ensemble de villes, mais aussi le village ou l'espace

cultivé (Andes, Madagascar) et la nation. Mais il faut accorder plus d'importance encore que cela aux échelles : dans bien des cas, ce qui fondé est précisément une échelle spatiale. Les échelles ne sont en effet pas données, elles sont produites. Les cas de fusion de cités en sont un bel exemple : ce n'est un nouvel espace que parce qu'il change d'échelle. Il s'agit alors d'abandonner sans déplacement, et c'est alors la fusion, le synoecisme (ou bien la *sympoliteia*), comme le souligne Émeline Priol.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler toute l'importance que le géographe états-unien Edward Soja donne à cette notion d'échelle dans la compréhension de l'histoire globale des villes et de l'époque contemporaine<sup>14</sup>. Il propose de voir dans ce processus de changement d'échelle continu l'essence même de l'urbain (*cityness*), l'histoire du développement métropolitain jusqu'à l'expansion contemporaine de « *city regions* ». Soja estime ainsi qu'il est nécessaire d'abandonner un point de vue trop orienté vers les « centres » et que les agglomérations sont aussi des lieux de diffusion et pas seulement d'attraction. Bien des lieux fondés qui sont analysés dans les contributions à cet ouvrage peuvent être revisités ainsi : fonder n'est ni seulement délimiter un espace, ni seulement créer une centralité attractive, c'est mettre en place un pôle capable d'innover et de diffuser à diverses échelles. On en trouvera un bel exemple dans le texte de Marion Forest, qui interroge le cas de la fondation d'agglomérations urbaines très étendues dans le centre Mexique au XIII<sup>e</sup> siècle. Ces fondations ont été à l'origine de forts mouvements migratoires que l'archéologie permet d'aborder en croisant la documentation sur l'étalement des cités et sur la densification du bâti par les refondations progressives de maisons.

Ceci permet de poser une autre question sur les échelles : comment s'articulent-elles entre elles ? Dans quelle mesure sont-elles contradictoires (rappelons Texaco : un quartier qui se fonde contre la ville pour pouvoir être de la ville...) ? Dans quelle mesure aussi sont-elles aujourd'hui plus nombreuses et imbriquées, dans un contexte de mondialisation et de compression de l'espace-temps ? Ces questions plus fondamentalement nous poussent à prendre en compte le fait que la définition même de l'espace n'a rien de simple : il n'est pas seulement un cadre. Si pratiquement tous les chapitres de l'ouvrage mobilisent la notion d'espace, leurs auteurs le font de manières diverses. Ces manières de définir l'espace peuvent peut-être être clarifiées en s'appuyant sur les travaux d'Henri Lefebvre, en particulier sur ce qu'il a qualifié de « triplicité de l'espace » :

— L'espace conçu d'abord, celui des urbanistes, des décideurs, des acteurs politiques, des cartographes et des planificateurs. Il est extrêmement présent et central dans les processus de fondations coloniales. On fonde en dessinant un espace, en le délimitant notamment, ou bien en en définissant le centre (et il y a là un point important : fonder est-ce délimiter ou définir un centre) ? L'enquête d'Irad Malkin discute précisément cette question à partir d'une étude des réseaux de la colonisation grecque dans l'Antiquité. Celui-ci fait la démonstration du paradoxe apparent que c'est bien la distance qui crée le centre : plus l'extension du monde grec a mis de distance physique entre ceux qui s'en réclamaient, plus les liens se sont renforcés ; une proximité du « faire » en quelque sorte se traduit dans l'étude des pratiques rituelles.

— L'espace perçu ensuite, celui des pratiques quotidiennes qui chaque jour fondent à nouveau, notamment par la circulation, le parcours... Cette dimension est tout particulièrement abordée dans l'étude du maillage territorial réalisé par les souverains de l'Égypte ancienne (III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> millénaire). Les souverains fondaient ainsi par donation des sanctuaires-relais qui pouvaient les accueillir dans leurs déplacements, des sanctuaires

---

<sup>14</sup> SoJA 2000.



dont ils devaient re-parcourir les différentes bornes à l'occasion de chaque visite (Christelle Mazé). Ce point permet de souligner que nous rencontrerons aussi des espaces pérennes et d'autres éphémères (l'espace défini par le mariage dans l'article de Daphné Le Roux par exemple). Il faut s'intéresser à l'éphémère comme nous l'a appris le Petit Prince de Saint Exupéry et ne pas négliger l'idée que les lieux fondés ont aussi des fins : ruine, épuisement du sens, conquêtes par d'autres.

— L'espace vécu enfin, avec ses symboles, sa force de construction identitaire : un lien central entre espace, temps et identification est souligné ici dans de nombreux chapitres. De ce point de vue, il faut remarquer à quel point l'imaginaire spatial est central dans toutes les cultures politiques nationales qui se constituent autour d'un lien imaginé entre un peuple et un territoire. Fonder revient manifestement à dire que l'on souhaite être, faire adhérer à une identité produite, par le biais d'un discours sur un espace. L'espace parle quand il devient lieu, éventuellement haut lieu par la mise en place de monuments (temples, pyramides), puis lieu de mémoire(s). Guy Di Meo souligne d'ailleurs bien que les processus de patrimonialisation contemporains s'apparentent à des refondations dans le sens où la valeur culturelle ajoutée par ces processus transfigure et légitime les monuments, sites, objets dans une perspective plus ou moins directe de transmission.

### ***(Re)fondations magnifiques, (re)fondations ordinaires : mises en récit(s)***

Fondation et refondation donnent donc lieu à des récits, plus précisément elles produisent du lieu par des récits. Ces derniers, contemporains de la séquence des actes ou postérieurs à ceux-ci, sont autant de représentations des gestes accomplis, de l'espace ainsi produit et du temps redécoupé en fonction de l'acte lui-même (un avant et un après). Parmi les (re)fondations, il y a d'abord celle que l'on idéalise de façon absolue et qui se retrouve dans le genre littéraire de l'utopie. La perfection théorique supposée et ainsi construite peut déboucher sur une application concrète comme dans le cas du socialisme donnant naissance aux sociétés communistes, mais la fiction est toujours rattrapée par la réalité : tel l'âge d'or, la fondation parfaite ne dure pas, elle s'adapte en permanence à la conjoncture et compose avec l'existant. L'utopie est loin d'être le seul genre littéraire où se déploie le mythe de fondation (transposé ou non dans l'histoire), on le retrouve dans le roman, le récit de nature historiographique – qui ne reproduit du reste pas nécessairement la réalité historique –, ou encore dans une inscription funéraire (le sultan Ahmed, fondateur de Witu dans l'exemple étudié par Clélia Coret). Les récits de fondation sont protéiformes. Ils ont toutefois en commun d'être un moyen de ressouder une communauté fragilisée, de faire passer un message déterminé à ceux qui sont contemporains de sa rédaction ou de (re)donner un sens à des rites de fondation parfois encore observés plus ou moins longtemps après les faits : bref il s'agit par ce biais de remettre de l'ordre dans un monde qui change et qui peut entrer en crise – un ordre qui a besoin d'être constamment (re)légitimé par la référence à sa mise en place et rassuré par un sentiment de continuité – et de retrouver la pureté supposée des origines. Ils se construisent et se transmettent parce qu'ils ont du sens pour les contemporains ; ils évoluent, se transforment ou disparaissent pour les mêmes raisons. Leur contenu est donc nécessairement sélectif.

Tout cela n'est pas nouveau, mais l'éventail des récits envisagés dans ce volume fait apparaître des points communs entre des aires culturelles ou des périodes différentes et parfois très éloignées les unes des autres. On retrouvera ainsi le souci de la généalogie qui consiste à faire remonter à la fondation les origines de tels individus ou

de telles familles ou groupe de familles. On songe aux patriciens de Rome, mais on verra également comment ressort pour la Haute-Guinée l'insistance dans les récits de fondation de villages de liens des relations de germanité dans l'identification des primo-arrivants (Anna Dessertine). D'autres convergences apparaissent, par exemple sur la figure du fondateur, qui est centrale dans les récits, mais loin d'être uniforme. Elle est en général valorisée et donne lieu à des descriptions qui vantent les facultés remarquables de ceux qui fondent, mais elle peut aussi être ambiguë. Le fondateur légendaire de Rome, Romulus, est ainsi à la fois un être si exceptionnel qu'il finit par être divinisé selon certaines traditions et devenir un modèle, mais il apparaît aussi comme un homme colérique et un monarque autoritaire si bien qu'il finit assassiné par les sénateurs selon d'autres traditions et qu'à l'époque historique, Auguste refusa de prendre son nom<sup>15</sup>. Cette ambivalence fait écho à Madagascar, chez un groupe de migrants betsileo, à la dévalorisation qui frappa les descendants de l'un des cinq fondateurs en raison de l'origine servile de celui-ci, alors même que ces fondateurs se considéraient à l'origine comme des égaux. Un tel rapprochement témoigne de la malléabilité de récits pour lesquels un contexte déterminé pouvait conduire le rédacteur à ne pas mettre en avant le fondateur, voire à le déprécier.

Reste une dernière question, qu'il faut envisager avec le sens de la nuance : la fondation d'une communauté fait-elle nécessairement table rase du passé et des marques de ce passé sur l'espace concerné ? Les récits de fondation témoignent de l'ambivalence de la réponse à apporter. Le modèle théorique de la colonie romaine a été par exemple pendant longtemps celui d'une fondation ex nihilo à la suite d'une *deductio* – un transfert d'hommes –, mais on est aujourd'hui plus sensible qu'auparavant à la singularité des cas et à l'ancrage des colonies romaines dans le contexte local et un passé pré-romain, comme le rappelle Caroline Blonce. Si l'on prend le cas de la Carthage romaine, on s'aperçoit à travers le récit du poète Virgile que les Romains récrivirent le mythe des origines de cette ville en y insérant la figure d'un ascendant de Romulus, le Troyen Énée, et sans occulter le rôle fondateur d'une femme, la phénicienne Didon qui représente un autre cas rare de figure féminine de fondatrice et rappelle le passé punique de cette glorieuse métropole. L'histoire fut à ce point imbriquée à ce mythe de fondation que l'affrontement amoureux entre Énée et Didon, fatal à la seconde, préfigure le formidable conflit méditerranéen que furent les guerres puniques, fatales à la Carthage punique. Cette sensibilité au substrat punique a eu pour conséquence que les colons romains de Carthage adoptèrent dans leur panthéon des divinités d'origine punique qui étaient celles de leurs anciens ennemis héréditaires. Dans le même ordre d'idée, le cas du synœcisme bien connu dans le monde grec pose la question de savoir comment la mémoire des anciennes cités fut reconfigurée pour former une nouvelle mémoire, celle de la nouvelle entité résultant de la fusion de plusieurs cités.

L'étude de la notion de fondation dépasse de loin la quête souvent chimérique de l'origine des choses et de leur pureté supposée. Elle montre plutôt comment la temporalité, la spatialité et le récit produits par l'acte fondateur sont également sous une forme ou une autre et à des degrés divers des reconstructions auxquelles on peut accoler le terme de refondations.

### ***Mettre en récit, instituer, légitimer***

---

<sup>15</sup> Sur le refus par Auguste du surnom Romulus, cf. Suétone, *Aug.*, 7.2 ; Dion Cassius, 53.16.5 ; Florus, 2.34.66.

« Fonder c'est élever la nature au niveau de l'histoire et de l'esprit. Tous ceux qui nous proposent des valeurs se réclament d'une fondation »<sup>16</sup>. Le problème de la fondation devient ainsi philosophique « à partir du moment où le fondateur nous propose des tâches infinies comme ce qui doit être réalisé dans ce monde même ». Voici qui pointe vers le caractère équivoque du fondateur, selon Deleuze, puisque ce dernier est moins celui qui fonde que celui qui se réclame d'un fondement ; et se réclamer d'un fondement revient à poser une question comme déjà fondée, c'est-à-dire à prétendre quelque chose en vertu d'un droit. Voici qui nous autorise à penser la relation entre fondation, institution et légitimation, car l'on comprend bien qu'il y a dans la formulation de cette pensée la nécessité du tiers-fondement qui n'est ni le fondateur, ni la chose fondée, mais une transcendance nécessaire comme véritable commencement : « ce qui fonde alors, c'est l'épreuve » formule encore Deleuze. Et l'épreuve subie et dépassée permet de qualifier tout à la fois le héros-fondateur et les rituels sans cesse réactualisés qui sont la condition de la consécration ou de l'institution telle que définie par Bourdieu : « [la sanction et la sanctification d']un état de choses, un ordre établi comme fait, précisément une constitution au sens juridico-politique du terme<sup>17</sup> ».

Le texte extrêmement stimulant de Christian Decobert sur la fondation (plutôt que la naissance) de l'Islam permet de mettre en perspective ces propositions. Parce qu'il s'inscrit dans la rupture abrahamique qui constitue la religion autour de la notion d'un contrat entre Dieu et les hommes, soit entre deux mondes radicalement différents, et qu'il a rendu possible par la prise de parole de Muhammad recevant de Dieu les termes de l'alliance et les obligations / interdits, l'Islam a été en mesure d'asseoir sa fondation autour du prophétisme et des figures de héros-ascètes et héros-combattants. Il ne s'agit cependant là que du « moment coranique » de la fondation de l'Islam qui est pleinement devenu religion à travers l'émergence d'institutions-clé », au premier rang desquelles l'aumône aux pauvres comme glorification de Dieu, soit le « moment juridique » de la fondation.

Épreuve / consécration : voilà qui nous permet de reconsidérer sous un nouveau rapport l'engouement des discours publics contemporains pour les refondations institutionnelles comme modalités de relégitimation des constructions juridiques. Tout comme les populations Chols du Mexique étudiées par Cédric Becquey réalisent des rituels de conjurations des esprits du lieu après toute rénovation significative dans une maison ou les peuples de l'ancienne Mésopotamie dont les rois refondaient régulièrement les temples assurant la présence divine propitiatoire dans les villes (Margaux Dabin), les institutions doivent être refondées pour garantir leur permanence. Les systèmes monarchiques disposent d'une modalité pratique de refondation dans la permanence avec le processus de ritualisation élaboré autour des deux corps du roi et le cérémonial périodiquement rejoué des funérailles royales suivies par le couronnement du roi. Le droit lui-même doit être refondé sous peine de perdre en effectivité, comme le montre Yann Rivière à propos de la (re)fondation justinienne. Cette « remise en ordre du droit », écrit-il, visait à relégitimer les lois impériales à travers une œuvre d'autorité qui jouait sur la majesté dans une œuvre qui a signé la mort du commentaire jurisprudentiel. On pourrait ici poursuivre avec Machiavel, qui a souligné que l'essentiel du fait politique n'est pas dans la volonté humaine, mais dans la durée qui, seule, rétrospectivement, sanctionne l'existence d'une fondation. Par la métamorphose du politique en durée qu'il réalise, le droit est pleinement matière politique.

---

<sup>16</sup> DELEUZE 1956-1957. Consulté sur <https://issuu.com/gaetankohler/docs/gilles-deleuze-questce-que-fonder-1956>.

<sup>17</sup> BOURDIEU 1982.

Ces dispositifs d'épreuve / (re)consécration sont précisément ce qui fait défaut à la démocratie moderne qui oppose à la fondation une « prétention radicale à l'immanence autosuffisante », selon la formule de Stéphane Vibert<sup>18</sup>. Le mode de fondation de la démocratie met en scène autant qu'il ne se donne une modalité de rétablissement du contrat social immanent à travers un processus électoral récurrent, transitoire et éphémère qui ne parvient qu'imparfaitement à « refonder » durablement. Il y parvient d'autant moins qu'il encourage les appels tout aussi récurrents à la « rupture refondatrice » (le mythe de l'événement révolutionnaire et de la table rase), qui en constitue précisément l'un des récits fondateurs. Le mythe fondateur paradoxal de la démocratie, selon Stéphane Vibert, est ainsi de s'être donné un mode de légitimité inédit en incorporant la crise de la légitimité dans son fonctionnement. Ceci explique probablement en partie la fortune actuelle des appels à la refondation.

### *Bibliographie*

- BEAUD O., CAILLE A., ENCRENAZ P., GAUCHET M., VATIN Fr. (2010), *Refonder l'université. Pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire*, Paris, La Découverte, coll. « cahiers libres ».
- BELTRAN LLORIS Fr. (2014), « *Colonia Caesar Augusta*. Reflexiones sobre el nombre romano de Zaragoza », in DUPLA ANSUATEGUI A., ESCRIBANO PAÑO M.V., SANCHO ROCHER L. et VILLACAMPA RUBIO M.A., *Miscelánea de estudios en homenaje a Guillermo Fatás Cabeza*, Saragosse, p. 131-139.
- BOURDIEU P. (1982), « Les Rites comme actes d'institution », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 43, p. 58-63.
- CHAMOISEAU P. (1992), *Texaco*, Paris, Gallimard.
- CHARPENTIER J.-M. et BRULOIS V. (2013), *Refonder la communication en entreprise*, Paris, FYP éditions.
- DELEUZE G. (1956-1957), *Qu'est-ce que fonder ?*, Cours hypokhâgne, Lycée Louis le Grand (notes manuscrites prises par Pierre Lefebvre).
- DETIENNE M., éd. (1990), *Tracés de fondation*, Louvain-Paris, Peeters.
- LE GOFF J. (1988), *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard.
- LEFEBVRE H. (1974), *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- LEONARD Chr. (2015), *Refonder l'État providence / refonder la solidarité: Libérer et responsabiliser pour refonder la solidarité*, Presses universitaires de Namur.
- MALKIN I. (2002), « Exploring the Validity of the Concept of "Foundation": A visit to Megara Hyblaia », in GORMANAND V.B. et ROBINSON E.W., éd., *Oikistes: Studies in Constitutions, Colonies, and Military Power in the Ancient World. Offered in Honor of A.J. Graham*, Leyde-Boston-Cologne, p. 195-224.
- MÜLLER Chr. et HEINTZ M., éd. (2016), *Transitions historiques*, Paris, Éditions de Boccard.
- SEGRESTIN Bl. et HATCHUEL A. (2012), *Refonder l'entreprise*, Paris, Seuil, La République des idées.
- SOJA E. (2000), *Postmetropolis: Critical Studies of Cities and Regions*, Oxford: Basil Blackwell.
- VER ECKE M. (2009), *La République et le roi. Le mythe de Romulus à la fin de la République romaine*, Paris.
- VIBERT St. (2009), « L'Autofondation comme mythe fondateur paradoxal de la démocratie », in TREPANIER A., éd., *La Rénovation de l'héritage démocratique. Entre fondation et refondation*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 138-159.

---

<sup>18</sup> VIBERT 2009.